Fribourg, Suisse. — 47me année. — N° 57 | Le numéro 5 centimes | Jeudi 8 mars 1917

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr. 1 50	4 —	7 —	14 —
Etranger	» 2 —	8 —	14 —	28 —

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir le prix de l'abonnement moyennant une surtaxe de 20 cent.
Compte de chèque postal IIa 54.

O. I. R.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne ou son espace.
La Suisse. . . .	20 »	
L'Etranger . . .	25 »	
Réclames. . . .	50 »	

N. V. K.

Nouvelles du jour

Activité intense de l'artillerie sur le front occidental.

Le feu de l'artillerie a été extrêmement vif avant-hier et hier à Ypres, puis en Artois, entre Arras et Douai, sur l'Ancre, sur la Somme, en Champagne et à Verdun, au nord de Douaumont. La dernière attaque allemande contre le bois des Caurières a provoqué une série de contre-attaques françaises pour reprendre les positions perdues, dont une partie reste à récupérer. A l'encontre de la version française, les Allemands prétendent même être restés maîtres de tout le terrain conquis.

Sur le théâtre austro-italien, le secteur tyrolien accuse une certaine animation, tandis que le front du Carso est plongé dans une immobilité apparente sur laquelle il ne faut point prendre le change.

En Macédoine, l'aile droite de l'armée Sarrail, depuis le Vardar à la Strouma, montre des velléités agressives, tandis que l'aile gauche se recueille.

En Roumanie et sur le front russe, l'artillerie seule donne signe de vie.

En Mésopotamie, la cavalerie anglaise approche des champs de Ctésiphon, qui furent funestes au général Townshend, mais qui pourront être glorieux demain pour son successeur. Ctésiphon n'est qu'à une journée de Bagdad.

Les Turcs opèrent leur concentration sous les murs de l'ancienne ville des califes ; leurs détachements de Perse se replient dans cette direction.

* * *

Comme le Japon, le gouvernement mexicain s'est empressé de déclarer qu'il n'avait reçu aucune offre de l'Allemagne au sujet d'une alliance contre les Etats-Unis. Mais, à Washington, on ne prend pas à la lettre les assurances amicales de Mexico qui ont accompagné cette déclaration, et l'on se dit au courant de l'influence grandissante que l'Allemagne exerce sur les affaires mexicaines. L'armée de Carranza est encadrée, ajoute-t-on, par des centaines d'officiers allemands.

* * *

L'Entente fait de grands efforts en Suède pour amener ce pays dans ses eaux. Il a plutôt manifesté jusqu'ici de la froideur, surtout à l'égard de la Russie, à cause de la Finlande, qui est une terre suédoise *irredenta*. Les radicaux et les socialistes, qui sont ententophiles, ont réussi à mettre le cabinet Hammarskiöld en échec, dans la question des crédits militaires ; au lieu de 30 millions qu'il demandait, la majorité du parlement ne lui en a accordé que dix.

On se rappelle qu'une fois déjà il y eut une crise en Suède au sujet de la question de la défense nationale. C'était avant la guerre. Le roi et le cabinet se heurtaient à l'obstruction des partis de gauche. Alors 30,000 paysans vinrent manifester à Stockholm en faveur du trône et du gouvernement. Ce n'avait pas été une chose banale de voir trente mille paysans réclamer l'augmentation du budget de la guerre et la prolongation du service militaire.

* * *

M. Winston Churchill, ex-ministre anglais, a plaidé, à la Chambre des communes, en faveur du renforcement de l'armée franco-anglaise. « Si nous agissons maintenant avec vigueur, nous aurons la certitude du résultat pour 1918. »

C'est la première fois qu'on inscrit l'année prochaine comme terme probable du conflit. Ce qu'on nous promettait pour cette année au plus tard se trouve ajourné d'au moins douze mois.

* * *

Pour gagner la Chine, la diplomatie de l'Entente et le gouvernement américain ont promis à Pékin que l'on consentirait à une réforme des tarifs douaniers, qui mettent le marché chinois à la merci de l'étranger, et que l'on dispenserait désormais la Chine du payement des indemnités qu'elle doit encore aux Européens et aux Américains, depuis le soulèvement des Boxeurs.

* * *

On apprend peu de chose sur les séances du Parlement russe. Il arrive des échos d'un discours prononcé au début de la session par le député Milioukof, chef des radicaux. Ce député a déclaré : « Si nous ne vainquons pas avec ce gouvernement, nous vaincrons contre lui, mais nous vaincrons. » M. Milioukof a dit qu'il fallait se réjouir de ce qu'un conflit n'eût pas éclaté dès le premier moment de la session entre la Douma et le pouvoir, parce qu'il n'aurait profité qu'aux partis d'extrême droite.

Hier, le prince Galitzine, président du conseil des ministres de Russie, a annoncé à la Douma qu'elle était ajournée à un mois.

Le gouvernement russe, où l'esprit réactionnaire domine de nouveau, ne veut plus entendre les critiques que les députés de gauche font entendre dans l'assemblée législative, et il y a lieu de croire que l'ajournement n'est que le préambule de la dissolution de la Douma. Nous avons déjà signalé que les conservateurs jugeaient les circonstances propices à de nouvelles élections, qui renforceraient les éléments de droite, parce que les citoyens qui sont sur le front et ceux des pays envahis de Pologne et de Lithuanie ne pourraient pas y participer.

* * *

Les partis socialistes des pays de l'Entente doivent siéger en congrès à Paris du 15 au 18 mars, jour anniversaire de la Commune. En ce qui concerne la représentation de l'Italie à cette conférence, on sait que, seuls, les socialistes italiens officiels (groupe Turati ou de l'*Avanti*) devaient y figurer et que les socialistes réformistes (groupe de M. Bissolati) devaient en être exclus. Cela vient de ce que les socialistes réformistes italiens, dont M. Bissolati est le chef, sont sortis naguère de l'Internationale, parce qu'ils approuvaient la guerre de Tripolitaine.

Mais, dans le camp des socialistes italiens dits « officiels », c'est-à-dire fidèles à l'Internationale, il s'est produit depuis la guerre une scission. A côté du gros du parti qui reste très froid à l'égard de la guerre, il y a une minorité dirigée par le *signor* Mussolini, rédacteur du *Popolo d'Italia*, qui est très belliqueuse.

Or, la commission du parti socialiste français qui est chargée d'organiser la prochaine conférence, au lieu de traiter *in globo* avec le parti socialiste italien officiel, au sujet de sa représentation au congrès, s'est abouchée séparément avec le groupe Mussolini, auquel elle a attribué de son estoc deux voix dans les votes à intervenir.

Au vu de quoi les socialistes officiels italiens ont décidé de ne pas se rendre à Paris.

On a vu hier que le parti socialiste anglais, qui est très gouvernemental, est d'avis de renoncer au congrès, parce qu'il craint que les dissensions qui s'y produiront à propos de la paix ne fortifient l'opinion allemande.

Nouvelles diverses

Hier, mercredi, une grande manifestation patriotique a eu lieu à la Sorbonne, à Paris ; MM. Viviani, Deschanel, Barrès, Barthou, Mgr Baudrillart, ont prononcé des discours.

— On mande d'Amsterdam que le gouvernement hollandais s'est rendu acquéreur du sous-marin allemand récemment interné aux Pays-Bas.

— Le chef du cabinet espagnol, M. Romanones, a déclaré que le gouvernement, adoptant la conduite du cabinet Dato, admettrait le mouillage de bâtiments armés dans les ports espagnols.

— Suivant un télégramme de Washington au *World*, l'attorney général avisera M. Wilson que la Constitution lui confère les pouvoirs suffisants pour décider l'armement des navires marchands.

— Un projet de loi a été déposée à la Chambre des Lords, prononçant la déchéance de tous les titres portés par des pairs et princes anglais ou leurs ayant-droits de toutes branches, ayant pris les armes contre le roi ou contre les Alliés, ou étant d'origine ennemie ou domiciliés en territoire ennemi ; ce projet n'affecte pas le droit de propriété.

— Le gouvernement anglais a décidé de prolonger les pouvoirs du Parlement pour une durée de six mois à partir du 30 avril.

Une flotte marchande suisse

—o—

Le Journal de Genève, toujours préoccupé de l'intérêt supérieur du pays, a publié, le 3 mars, un article concernant une société anonyme qui vient de se fonder à Genève pour la « Flotte marchande suisse ».

On dit dans cet article que les compagnies maritimes font en ce moment des bénéfices colossaux et que la valeur d'un navire est remboursée par les bénéfices nets, en 15 mois de voyages ; que, si la Suisse avait possédé au début de la guerre une flotte marchande d'une trentaine de cargos, représentant une valeur approximative de 50 millions, son ravitaillement eût été facile et que le capital affecté à ce matériel eût été remboursé et au delà par les économies réalisées.

A la première lecture, on constate que ce ne sont, évidemment, pas des marins qui ont inspiré ce projet, car, si les causes de la hausse du fret maritime sont bien connues (réquisitions, etc.), ce que l'on sait moins, sur la terre ferme, c'est que les compagnies de transports maritimes, neutres et autres, payent actuellement de gros dividendes prélevés sur le fonds même de leur entreprise.

Depuis trente mois que naviguent, d'une manière incessante, la plupart des navires de la flotte marchande de l'univers, les réparations ont été nulles. Les Etats belligérants ont même réquisitionné les bassins de radoub. Les vaisseaux sont moins bien entretenus qu'en temps normal ; les avaries sont nombreuses ; les remplacements difficiles et les machines fatiguées. Les petites compagnies, possédant de vieux navires, ont tiré parti des circonstances ; mais les grandes entreprises ne cachent pas, dans leurs rapports, combien leur situation est factice sous le rapport des gros bénéfices.

Toutefois, il est certain que, si la Suisse avait possédé avant la guerre une flotte marchande homogène, bien des difficultés de ravitaillement eussent été évitées. Mais la question financière aurait subsisté ; les transports suisses auraient bien été effectués, par ce moyen, à des frets peu élevés ; mais le capital n'eût pas pu être remboursé au moyen d'économies inexistantes. On n'économise pas ce que l'on ne gagne pas et l'amortissement d'un capital ne s'effectue pas avec du manque à gagner. Par contre, si les navires de la flotte allemande suisse avaient prélevé les frets courants, le commerce suisse n'y aurait trouvé aucun avantage. L'article du *Journal de Genève* pèche précisément par ce qu'il ne veut pas dire, car la question maritime est, au fond, une question de subvention officielle.

En vue de suppléer à une insuffisance possible du tonnage d'exportation, les promoteurs de la F. M. S. (Flotte marchande suisse) croient que certains navires pourraient être aménagés en vue du transport des passagers. C'est bien là qu'ils démontrent qu'ils sont peu marins. Le cargo à passagers a vécu ; j'ai été du dernier voyage du dernier de ces navires, il y a déjà sept ans ; il avait trente-cinq ans à cette époque. D'autre part, on ne voit pas très bien des paquebots suisses à grande vitesse, à raison d'une trentaine pour 50 millions. Si la F. M. S. se mêle de faire concurrence à la Cunard, à la White Star et même au Norddeutscher Lloyd, où irons-nous ?

* * *

L'article que je signale traite également de la question des ports et il relève le fait que les promoteurs de la F. M. S. n'ont pas cru devoir se rattacher à l'Association pour la navigation fluviale du Rhône au Rhin. Ils estiment que ce serait un ajournement à longue échéance de leur projet. Et, en effet, il leur suffirait de construire un bateau à Bâle et un bateau à Genève, puis de les lancer respectivement dans le Rhin et dans le Rhône, pour se rendre compte de la valeur utile de ces deux fleuves. Gageons que le bateau lancé à Bâle atteindrait la mer avant celui lancé à Genève !

Au sujet des ports, il en est de tout indiqués, selon le tonnage des navires employés, et le droit maritime ne limite en aucune manière la reconnaissance du pavillon. La Serbie, enclavée comme la Suisse, possédait un pavillon et une marine de guerre. En temps normal, nombre de navires vagabondent dans le monde sans jamais revenir à leur port d'attache. N'oublions pas que la mer est ouverte à tous, en principe et en fait. La reconnaissance officielle du pavillon suisse n'est donc pas une nécessité absolue ; ce qui importe, c'est d'avoir des navires figurant dans le Registre du Lloyd ou au Bureau Veritas, afin que les armateurs et les assureurs sachent exactement à quoi s'en tenir sur la nature et les caractéristiques des vaisseaux.

De tout ce qui précède, il faut tirer un sujet d'études, car la société de la F. M. S. est une société d'études. Et, pour baser un projet, il faut tenir compte de toutes les circonstances.

En règle générale, les compagnies de transports maritimes sont, pour la plupart, subventionnées. Les subventions prennent des formes diverses ; les unes sont relatives au transport des courriers postaux ; d'autres constituent des participations directes de l'Etat avec obligation pour la Compagnie de mettre ses navires à la disposition de son pays (tel est le cas de la Cunard, dont les navires *Lusitania* et *Laconia* qui ont été coulés, figurent dans la liste des croiseurs mercantiles, à la suite des navires de la flotte de guerre britannique) ; d'autres subventions consistent en une garantie d'intérêt sur obligations (systèmes allemand et américain) ; d'autres en affrètement direct par l'Etat.

Les circonstances ont obligé la Suisse à se constituer un embryon de marine officielle, et, comme la crise du tonnage persistera longtemps encore après la signature de la paix, par suite de la lente démobilisation et des nombreuses réparations nécessaires, il importe que le Conseil fédéral se préoccupe d'accroître le plus possible ses moyens de transports maritimes.

Ne criez pas tout de suite à l'étatisme, car je pourrais vous répondre que, dans les circonstances actuelles, une société privée de navigation ne rendrait aucun service à la Suisse. Retenons que certains grands économistes et financiers du plus grand des pays (entre autres M. Vanderlip, président de la National City Bank de New-York), estiment que l'étatisme des puissances belligérantes subsistera longtemps encore après la guerre et que les neutres d'aujourd'hui seront probablement contraints par la nécessité à subventionner des industries, à créer des organismes économiques officiels, à mettre le capital en tutelle, etc. Une des manifestations les plus claires qui se soient produites dans cet ordre d'idées est le fait que les Etats-Unis viennent de subventionner officiellement, par 250 millions de francs, une compagnie américaine de transports.

Voilà un exemple que la Suisse pourrait suivre. Il faudrait créer une société anonyme suisse, dont le siège administratif serait à New-York (à cause des charbons très bon marché que l'on trouve dans les ports américains). Cette société créerait des obligations dont l'intérêt serait garanti par la Confédération. Elle construirait une vingtaine de navires de 5000 à 6000 tonnes ; la construction en série reviendrait à une quarantaine de millions de francs. On pourrait passer l'ordre de construction en Amérique et émettre les obligations à New-York, où elles trouveraient certainement preneurs. Voilà la base ; voilà comment trouver l'argent.

Quant aux mérites des bateaux, le navire de 5000 à 6000 tonnes peut transporter 10,000 tonnes à une vitesse moyenne de 14 nœuds (26 kilomètres) à l'heure. Celui de 1500 tonnes ne peut filer que neuf nœuds (14 km.) et transporter seulement 2000 tonnes. A masse égale transportée, la consommation de charbon des navires de 6000 tonnes est inférieure de moitié à celle des navires de 1500 tonnes. D'ailleurs, les statistiques maritimes démontrent que le tonnage moyen des navires augmente constamment ; preuve que le gros cargo offre plus d'avantages que le petit.

Comme ports éventuels, après la guerre : Anvers ou Rotterdam, parce que des péniches suisses pourraient accoster des navires à quai, les décharger et transporter directement en Suisse les marchandises venant d'outre-mer, sans retards. La location de quais à Anvers et à Rotterdam, avec entrepôts d'armement, c'est l'enfance de l'art en matière maritime.

Voilà comment j'entrevois la possibilité pratique de créer une flotte marchande suisse ; mais on constatera que son existence dépend en quelque sorte de la solution du problème du Rhin libre ou neutre, car tout le bénéfice résultant du transport subventionné serait perdu s'il fallait acheminer les marchandises par voie ferrée entre les ports d'accostage et la Suisse.

Il suffit de se décider et c'est ce qui sera peut-être le plus difficile en ce pays. L'idée de créer une flotte marchande suisse va très probablement donner naissance à une école de petits bateaux accostant à Genève et à une école de grands bateaux accostant à Bâle. Où la politique ne va-t-elle pas se nicher ?

V. S. R.

M. Albert Bonnard

M. Albert Bonnard, dont nous avons annoncé hier la mort, tenait une grande place dans la presse de la Suisse romande. Il fut pendant vingt-huit ans, à la *Gazette de Lausanne*, le collaborateur de M. Secretan, et, depuis l'année 1910, il était rédacteur en chef du *Journal de Genève*, tout en traitant régulièrement les questions de politique étrangère dans la *Semaine littéraire*. Sa vaste culture donnait à ses articles une grande autorité, que diminuait un peu son parti pris. C'était un beau tempérament de journaliste. Rien d'ordinaire ne sortait de sa plume.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Mort d'une sœur de Pie X

Une des sœurs du pape Pie X, Antoinette, mariée à Salzano, près de Venise, vient de mourir, à l'âge de soixante-treize ans, munie d'une bénédiction spéciale du Souverain Pontife Benoît XV. Deux autres sœurs du pape défunt sont encore vivantes.

La guerre européenne

FRONT OCCIDENTAL

Journée du 6 mars

Communiqué français du 7 mars, à 3 h. de l'après-midi :

Entre l'Oise et l'Aisne, nous avons exécuté un coup de main sur les tranchées adverses de Quennevières et ramené quinze prisonniers.

En Argonne, dans la région du Four-de-Paris, nous avons fait exploser une mine dont nous avons occupé l'entonnoir.

Les Allemands ont tenté plusieurs coups de main au nord-est de Flirey, au bois Bouchot (nord de Saint-Mihiel) et vers Ammertzwiller. Nos tirs de barrage ont arrêté net l'ennemi et lui ont infligé des pertes.

* * *

Communiqué allemand du 7 mars :

Près de la Scarpe, sur les deux rives de l'Ancre et de la Somme, en Champagne et sur la rive orientale de la Meuse, l'activité de l'artillerie a été vive hier. On en est venu également plusieurs fois à des combats de détachements d'éclaireurs avec des occupants de tranchées.

Vers le soir, les Français ont attaqué sur le front nord-est de Verdun nos nouvelles positions dans le bois des Caurières. Ils ont été repoussés par notre feu.

Journée du 7 mars

Communiqué français d'hier mercredi, 7 mars, à 11 h. du soir :

Sur le front de Verdun, nos batteries ont pris sous leur feu des détachements ennemis à la lisière nord du bois de Malancourt.

Tirs de destruction efficaces sur les organisations allemandes au bois des Eparges.

Lutte d'artillerie assez active dans les secteurs des Maisons de Champagne et d'Embermesnil.

Rien à signaler sur le reste du front.

* * *

Communiqué anglais d'hier mercredi, 7 mars, à 9 h. du soir :

La situation n'a subi aucune modification au cours des dernières vingt-quatre heures.

Le bombardement d'Ypres a été arrêté par le tir de notre artillerie.

Les positions allemandes ont été bombardées à l'ouest de Messine.

L'aviation a montré beaucoup d'activité au cours de la journée du 6. Au cours de nombreuses reconnaissances, des vues photographiques ont été prises. Des opérations en liaison avec l'artillerie ont été exécutées avec succès. D'utiles renseignements ont été recueillis.

* * *

Communiqué allemand d'hier soir mercredi, 7 février :

Aucune action de combat importante n'est signalée sur le front occidental ni sur le front oriental.

Le sixième emprunt de guerre allemand

La souscription au sixième emprunt de guerre allemand vient d'être ouverte.

Cet emprunt présente une nouveauté. A côté des titres ordinaires à 5 %, il est mis en souscription des titres à 4 ½ % qui seront remboursables par tirage au sort, avec une prime de 10 %.

La Grèce et les Alliés

Athènes, 7 mars.

L'opinion publique est favorablement impressionnée par le fait que l'Italie a permis le ravitaillement de l'Epire au sud de la zone italienne et par le fait aussi que le ministre italien Bosdari a persuadé l'Angleterre de permettre l'importation de riz et de maïs d'Egypte.

En raison de l'urgence des besoins en charbon et en vivres, le gouvernement grec fait des démarches pour obtenir que l'Entente en permette le débarquement.

Il paraît que le rapport des contrôleurs de l'Entente sur le transport des armes dans le Péloponèse est satisfaisant. Plus de 200,000 fusils ont été déjà transportés dans la zone d'internement.

Un complot contre M. Wilson

Washington, 6 mars.

La police de Hoboken a arrêté un Allemand, nommé Fritz Kolb, âgé de 31 ans, qui a avoué l'intention de participer à un complot ayant pour but de s'emparer du président Wilson et de le garder prisonnier.

Il a avoué aux détectives qu'il avait participé à l'explosion des entrepôts de Blaktom-Island dans le port de New-York et de Kingsland à New-Jersey.

Kolb a donné des renseignements qui ont amené l'arrestation de deux autres individus dont la police refuse momentanément de divulguer les noms.

La police continue de rechercher les ramifications du complot, qui tendrait également à la destruction des puits de pétrole de Tam-

pico et des fabriques de matériel de guerre des Etats-Unis.

Une perquisition pratiquée dans la chambre de Kolb aurait amené la découverte de 16 bombes cachées dans une malle et dans un placard. Kolb a avoué qu'elles étaient destinées au président Wilson, qu'il aurait fait sauter aujourd'hui ou demain.

SUR LA ROUTE DE BAGDAD

Londres, 7 mars.

En Mésopotamie, dans l'après-midi du 5 mars, notre cavalerie a été engagée avec des arrière-gardes turques à Lejj, à neuf milles au sud de Ctésiphon (30 km. au sud de Bagdad).

Jusqu'à présent nous avons pris 38 canons en comptant ceux qui se trouvaient à bord des bateaux du fleuve, mais sans compter les canons de tranchées ni les mitrailleuses.

A la frontière égyptienne

Londres, 7 mars.

En Egypte, sous la pression de nos troupes d'avant-garde, les Turcs ont abandonné une très forte position dans le voisinage de Sheik Nuran, à l'ouest de Schella, après avoir passé deux mois à y construire un formidable système de défense.

La disparition de M. Cochon

M. Cochon, le fondateur du Syndicat des locataires, à Paris, qui s'était rappelé tout dernièrement au souvenir des Parisiens, en déménageant avec quelque bruit les meubles de M. Brisson, député, est porté disparu à la caserne du fort d'Ivry, où il était mobilisé, comme soldat, au 21e colonial. Ses chefs ne l'ont pas vu depuis plusieurs jours, et l'autorité a ouvert une enquête.

LA GUERRE SUR MER

Contre-torpilleur français coulé

Paris, 7 mars.

Le ministre de la marine communique que le contre-torpilleur *Cassini*, affecté au service de patrouille de la Méditerranée, a été torpillé par un sous-marin ennemi le 28 février, à une heure du matin. La soute ayant explosé, le bâtiment a coulé en moins de deux minutes.

Le commandant, six officiers et cent sous-officiers et marins ont péri. Deux officiers et 32 sous-officiers et marins ont été sauvés.

Il résulte de témoignages formels des survivants que pendant qu'ils essayaient dans la nuit de gagner à la nage les radeaux qui flottaient, ils entendirent des voix crier : « Approchez camarades ». Un instant après ils aperçurent la masse sombre du sous-marin ennemi qui tirait sur eux plusieurs coups de fusils et de mitrailleuses et un obus qui toucha un des radeau.

Autres torpillages

Berlin, 7 mars.

Nous avons coulé, dans la Méditerranée, huit vapeurs et sept voiliers, avec un total de plus de 40,000 tonnes. Sur ce chiffre, nous avons coulé : le 19 février, un transport complètement chargé d'environ 8000 tonnes, près de Porto d'Anzio ; le 20, le vapeur norvégien *Doravoré*, de 2760 tonnes, avec des marchandises envoyées de Gênes à Londres ; le 22, quatre vapeurs italiens avec du charbon et des vivres pour l'Italie ; le 24, au sud de la Crète, un vapeur de pêche, armé d'un canon de 15 cm. et jaugeant environ 8000 tonnes ; le vapeur grec *Moulis*, de 2918 tonnes, avec une cargaison de graines de cotonnier pour l'Angleterre ; le 26, le vapeur armé anglais *Clan Farguahr*, de 5858 tonnes, avec une cargaison de coton, de thé et de matières textiles pour l'Angleterre ; le 27, le vapeur anglais *Brotmore*, de 407 tonnes, avec de la viande congelée pour l'Italie. Un capitaine et deux canonniers ont été faits prisonniers.

Les arrivées dans les ports français

Paris, 7 mars.

(*Havas.*) — Le nombre des entrées dans les ports français de navires de commerce de toute nationalité au-dessous de 100 tonnes, à l'exclusion des bateaux de pêche et de cabotage local, s'élève à 859 pour la semaine finissant le 4 mars.

Seize bateaux de pêche français ont été coulés par des sous-marins pendant la même période.

Un sous-marin qui a eu chaud

Rien de plus passionnant que le récit du combat soutenu par un sous-marin allemand, le 22 février, contre des bateaux anglais, sur la côte sud de l'Irlande.

Pour attirer le sous-marin, les Anglais faisaient naviguer un bateau-citerne de 3000 tonnes, qui essuya d'abord le feu d'artillerie du submersible, et mit alors à la mer des chaloupes. Le sous-marin fut attaqué à son tour et avarié de façon qu'il lui fut impossible de plonger.

Le combat continua dans ces conditions, à 2 km. de distance, puis à 5 km., le sous-marin ayant pris du champ. Alors apparut un torpilleur qui engagea le feu à une distance de 8 km. Le sous-marin fut de nouveau atteint. Le commandant dut faire procéder d'urgence à des réparations, afin de pouvoir plonger et s'échapper. Cela lui réussit. La tombée de la nuit favorisa sa retraite.

IL Y A UN AN

8 mars 1916

Violents combats sur les deux rives de la Meuse, au nord-ouest et à l'est de Verdun. Une menace allemande contre Béthincourt est conjurée. Sur le front Douaumont-Vaux, les Allemands prennent la redoute de Hardaumont, pénètrent dans le village de Vaux et échouent dans une attaque contre le fort de Vaux.

En Mésopotamie, attaque du général Aylmer contre Kout-el-Amara pour délivrer le général Townshend.

La voyante vendéenne

—o—

Paris, le 27 février.

J'ai déjà eu lieu de vous parler de cette voyante. Permettez-moi de vous entretenir encore aujourd'hui de cette jeune fille. Depuis le soir du mercredi des Cendres, Claire Ferchaud est à Paris, hospitalisée par des amis excellents, qui l'entourent de toutes leurs sollicitudes. Que vient-elle faire parmi nous ? Elle vient remplir une mission. Depuis l'âge de treize ans, elle entend des « voix mystérieuses », comme Jeanne d'Arc. Avec la guerre, ces « voix » sont devenues plus pressantes et l'ont contrainte à quitter la métairie paternelle. Agée aujourd'hui de vingt et un ans, notre Vendéenne est une grande fille timide, craintive, détestant le bruit, extrêmement contrariée par l'affluence des visiteurs qui, dans ces derniers mois, envahissaient son village. Le curé de la paroisse, un véritable homme de Dieu, instruit des visions et des colloques de Claire, la conduisit à son évêque. Le prélat interrogea lui-même la voyante et la fit interroger par une commission de théologiens, qui la soumirent à un examen très minutieux. Les réponses de Claire furent irréprochables. Elle répondit à toutes les questions avec une droiture et une simplicité qui remplirent d'admiration les examinateurs. Ce fut seulement à la suite de cette sévère enquête que le voyage de Claire à Paris fut autorisé. Quelle est la mission de la jeune paysanne ? Ici le mystère commence. Si vous voulez être renseignés, souvenez-vous de la requête que la Bienheureuse Marie Alacoque fut chargée par le Sacré-Cœur d'adresser au roi Louis XIV. La religieuse de Paray-le-Monial recourut à un intermédiaire. Claire Ferchaud se propose de parler elle-même. Comment sera-t-elle accueillie ? Les voix lui annoncent qu'on refusera non seulement de l'entendre, mais de la recevoir. La prévision de cet accueil défavorable ne décourage point la Vendéenne.

Le voyage de Claire Ferchaud à Paris n'est encore connu que d'une infime minorité de fidèles. Claire assiste presque tous les matins à la messe dans la Basilique du Sacré-Cœur, à Montmartre. Mais très peu de personnes soupçonnent sa présence. Malgré cette réserve, on ne parle que de la voyante dans tous les salons du Faubourg Saint-Germain. Les lettres de province affluent. On nous demande des détails circonstanciés sur les démarches de Claire Ferchaud. Les catholiques attachent une très grande importance à la « mission » conférée par les « voix » à la voyante et en attendent les plus consolants résultats pour la France et pour l'Eglise.

Après avoir accompli le devoir qu'on réclame d'elle, la voyante se rendra, nous dit-on, à Rome, pour se jeter aux genoux du Saint-Père et transmettre à Benoît XV les paroles qu'elle a reçu mission de lui dire.

En rapportant ces choses, je ne suis qu'un interprète fidèle des renseignements que me communiquent des amis très autorisés. Je ne veux rien anticiper ; je n'ai pas qualité pour cela. L'Eglise seule est juge, et juge souveraine. Dans ce domaine, il ne faut pas oublier que les illusions sont faciles. En ce qui concerne Claire Ferchaud, les présomptions sont des plus favorables. La famille est profondément religieuse et la paroisse compte parmi les meilleures de la Vendée.

Oscar Havard.

Le Chili et le Saint-Siège

Le nouveau nonce apostolique au Chili, Mgr Nicotra, a présenté, lundi, ses lettres de créance au président de la République. Les discours échangés à cette occasion confirment l'excellence des relations entre la République sud-américaine des Andes et le Saint-Siège.

On sait que le parti conservateur catholique, tout en ne possédant pas à lui seul la majorité au parlement chilien, jouit d'une influence très considérable sur les destinées du pays. Il possède une forte organisation et un programme nettement social.

A côté de l'université de l'Etat, Santiago est pourvu d'une université catholique florissante.

Echos de partout

APRÈS LA GUERRE

Du Poilu :

Aux poilus qui reviendront après avoir risqué mille morts extraordinaires, comme ça paraîtra bête, la mort dans un lit, des suites d'un « chaud et froid ».

Au café, nous serons étonnés de ne pas être servis par la fenêtre et de boire sans payer à l'avance.

Dix fois par jour, nous regarderons les semelles trop légères de nos chaussures, pour examiner si elles ne sont pas usées, ainsi que nos pieds endolotis semblaient nous en avertir.

Nos bottines viendront-elles à bailler ?

« Faudra que j'aille voir le chef ! »

C'est avec un remords réel que, dans notre courrier, nous désignerons une ville autrement que par X... ou par Z...

MOT DE LA FIN

Une dame appartenant à une Société philanthropique visite un asile de fous. Des hommes de tout âge se promènent dans les cours, prononçant des discours incohérents mais paisibles.

Elle en avise un à l'aspect vénérable, l'aborde et lui demande avec compassion :

— Vous êtes ici depuis longtemps ?

— Depuis quinze ans.

— Vous êtes bien soigné ?

— Très bien.

— Bien nourri ?

— A la perfection, fait le vieillard sur un ton parfaitement raisonnable.

La dame commence à se douter qu'elle s'est trompée :

— Mais, vous n'êtes pas fou ?

— Non, madame... fait le vieillard en souriant... Je suis le cuisinier de l'asile...

Confédération

—o—

Union suisse des paysans

Mardi, 6 mars, a siégé, à Berne, le grand comité de l'Union suisse des paysans. Le président de l'Union, M. Jenny, conseiller national, a fait un exposé sur l'approvisionnement en denrées alimentaires de la Suisse et il a adressé un appel aux membres du comité, les engageant à agir en faveur de l'extension des cultures et de l'accroissement de la production agricole.

M. Chuard, conseiller national, a été nommé membre du comité directeur, en remplacement de feu M. Fonjallaz.

Après avoir adopté comptes et budget, le comité s'est occupé de diverses questions touchant la politique financière fédérale. Il se déclare décidé à repousser toute extension du monopole des alcools si elle n'est pas liée à l'introduction d'un impôt sur la bière. Le comité directeur présentera, dans la prochaine séance, un rapport sur l'attitude à adopter en face du monopole du tabac.

Le comité a appris avec regret que, à la veille des travaux de printemps, de nouvelles troupes de landwehr des régions campagnardes et, en particulier, la deuxième brigade de cavalerie, allaient être mises sur pied. Il a été décidé de s'adresser immédiatement au Département militaire fédéral, afin que la mobilisation de cette brigade soit retardée de quelques semaines. Le comité estime que la relève des troupes devrait s'effectuer entre le 8 et le 15 avril, de façon à permettre aux soldats entrant en service de faire les semailles avant ce moment-là ou à ceux qui seront licenciés de les faire à leur retour.

Pas d'impôt fédéral direct

Le parti socialiste recueillant des signatures en *faveur d'une initiative demandant l'introduction*, à titre permanent, d'un impôt fédéral direct sur la fortune et le revenu, l'Union suisse des paysans, opposée à tout impôt fédéral direct permanent, recommande aux agriculteurs de ne pas signer les listes d'initiative.

Suppression des trains de nuit

Le Département fédéral des chemins de fer propose au Conseil fédéral de supprimer, dans les deux directions, les trains de nuit Genève-Berne-Zurich-Bâle, ces trains ne transportant pas suffisamment de voyageurs pour les frais qu'ils occasionnent.

La houille suisse

Le conseil municipal de Porrentruy annonce qu'un consortium, dont feraient partie nos grandes usines suisses, au capital de 800,000 fr., se propose d'entreprendre des sondages entre Boncourt et le Pont d'Able, où les géologues croient à l'existence de gisements de charbon et de houille. L'Etat de Berne s'intéresserait à cette entreprise par une souscription de 100,000 fr. Les communes pourront également y participer.

Les travaux du Simplon

La commission du second tunnel du Simplon communique, dans son bulletin de février, que, par suite du manque d'ouvriers et de la difficulté que l'on a à se procurer les matériaux de construction et les pièces de rechange, les travaux seront interrompus. Il a été percé jusqu'ici le 79 % et maçonné le 77,3 % de la longueur totale du tunnel.

La Suisse et la guerre

Un complot contre les voies ferrées suisses

Devant le tribunal militaire de Lausanne a comparu, hier mercredi, Arthur Leuba, né en 1892, sergent à la légion étrangère, décoré de la croix de guerre et de la médaille militaire, prévenu de violation des devoirs du service, d'insoumission et de tentative de trahison, en acceptant de renseigner l'agent d'une puissance étrangère sur des objets intéressant les opérations militaires de l'armée suisse, en notant, dans ce but, des renseignements chiffrés dans son carnet, ainsi que cela résulte d'inscriptions du mois de janvier, qui prévoient en particulier le sabotage des voies de communications suisses en cas de mobilisation.

La Cour était composée du major Sidney Schopfer, grand-juge, du capitaine A. Chavannes, des premiers-lieutenants E. Pilet et F. Pache, du sergent-major Péclard, du fourrier P. Odier et du sergent Bersier. Greffier : le capitaine F. Gœtschel.

L'inculpé a été arrêté à la suite de dénonciations parvenues à la police de sûreté de Lausanne et à celle de Genève.

Voici ce qu'il a déclaré devant le tribunal :

Ayant obtenu une permission d'une dizaine de jours, il se rendit tout d'abord à Paris, voir un ami auquel il était redevable de certains services. Cet ami, un nommé Dutoit, rédacteur d'un journal socialiste, *La Bataille syndicaliste*, le pria, puisqu'il se rendait en Suisse, de bien vouloir se charger d'un document secret concernant une affaire privée en faveur d'une haute personnalité. Dutoit devait retrouver Leuba à Genève, quelques jours plus tard. Ayant accepté, Leuba prit copie, sous dictée, de quelques lignes en langage conventionnel, quitta Paris et passa la frontière à Ferney-Voltaire, d'où il gagna Genève. De là, il fit un voyage à Bâle et dans les cantons de Berne et de Neuchâtel. Revenu à Genève, le 26 janvier, il trouva son ami Dutoit, qui lui demanda certains renseignements d'ordre militaire et technique. Leuba prétend que, mis en éveil, il décida de surveiller son ami, mais que celui-ci quitta la Suisse, après qu'ils se furent revus à Lausanne, le 29 janvier.

Leuba déclare que c'est Dutoit qui l'a dénoncé.

Le calepin de Leuba contenait des notes écrites en caractères conventionnels. Leuba en a expliqué trois. La première a trait au sabotage des voies ferrées suisses en cas de guerre contre la France ; ce serait le compte rendu secret d'une séance tenue à Paris, lors de la déclaration de guerre par certains groupements anarchistes auxquels Leuba était affilié. Deux autres notes concerneraient des mémoires que le prévenu se proposait d'écrire plus tard. Une quatrième note est celle qui a été écrite sous la dictée de Dutoit ; elle présente une similitude étrange de signes et de langage conventionnel avec les autres. Leuba prétend ignorer complètement quelle peut être sa signification. Il dit qu'il a voulu rendre service à un ami et n'a jamais pensé qu'il pourrait en résulter une accusation aussi grave.

Leuba proteste qu'il n'a été qu'imprudent, mais qu'il n'a pas voulu se livrer à l'espionnage contre son pays. S'il est venu en Suisse, c'est pour voir ses parents.

Le ministère public a relevé l'étrange similitude entre les notes dictées par Dutoit et celles de Leuba ; s'il n'y a pas de trahison, il y a tout au moins des actes préparatoires ; il y a plus qu'une imprudence.

Le ministère public met d'ailleurs fortement en doute les dires de Leuba et soupçonne que Dutoit est un personnage imaginaire, inventé pour les besoins de la défense.

La Cour a partagé ces doutes et a ordonné que l'enquête fût complétée pour savoir si Dutoit existe réellement et si Leuba s'est réellement rendu aux endroits indiqués par lui.

A propos d'avions étrangers

Communiqué du Bureau de la presse de l'état-major de l'armée :

« A propos de l'avion étranger qui a survolé l'Ajoie le 27 février, un correspondant du *Démocrate* prétend que, au dire de plusieurs témoins, l'appareil portait l'insigne allemand et qu'il aurait essuyé le feu des Français.

En réponse à ces allégations, il convient de remarquer que les deux points suivants ont été établis sans contestation possible : 1° L'appareil n'a pas essuyé le feu des Français ; 2° L'appareil qui, après avoir survolé notre territoire, a atterri près de Saint-Dizier, au sud-ouest de Boncourt, soi-disant parce que la benzine lui faisait défaut, était français.

« Il est souvent très difficile de reconnaître la nationalité des avions à l'œil nu. C'est même, en général, impossible. Aussi ne faut-il enregistrer de telles observations qu'avec la plus grande réserve. »

Le 150,000me rapatrié

La petite gare suisse du Bouveret a été, samedi soir, 3 mars, le théâtre d'une manifestation émouvante, à l'occasion du passage du 150,000me rapatrié sur le sol helvétique.

Pendant l'arrêt du train des rapatriés, la fanfare et le chœur des enfants de la localité se firent entendre dans divers morceaux patriotiques, accueillis par les cris de : « Vive la France ! » « Vive la Suisse ! »

Des discours furent prononcés par le curé du Bouveret et par le préfet de la Haute-Savoie.

L'office central des transports

Nous avons annoncé la création d'un office central de transport pour l'importation et l'exportation des marchandises et la nomination de M. le conseiller national Cuénier comme commissaire général de cet office. On peut juger de l'importance de ce nouvel organe par l'étendue des attributions que lui accorde l'arrêté du Conseil fédéral. L'office central est autorisé à donner aux entreprises suisses de transport des instructions ayant un caractère obligatoire touchant l'importation et l'exportation ; à organiser, de concert avec des autorités et des entreprises étrangères, des transports par terre et par voie fluviale ; à régler, de concert avec d'autres entreprises et des autorités étrangères, toutes les questions concernant l'utilisation de ports de mer et d'entrepôts, l'acquisition et l'affrètement de navires, ainsi que la navigation ; à prendre, d'une manière générale, des mesures propres à faciliter l'importation et l'exportation rapides de toutes marchandises.

Le but de l'institution, selon la *Revue*, est de réunir dans une seule main tout le service des transports par terre et par mer, de façon à assurer une place plus large au commerce et à l'industrie privée, qui se prétendaient préférités par les services publics. Il est certain que les transports du commissariat des guerres, qui représentent le 85 % de la totalité de nos transports, continueront à tenir le premier rang dans les questions de ravitaillement, puisque ce service assure l'alimentation de la population. Toutefois, on espère qu'il sera possible de faire participer le commerce particulier à des facilités de transport dont bénéficiait jusqu'ici la Confédération seule.

Nos ports de mer

Hier, nous annoncions que les C. F. F. avaient obtenu de pouvoir envoyer trois trains par jour à Cette. Or, un contre-ordre vient d'arriver, qui limite l'envoi à un train par jour. On espère qu'il s'agit d'une mesure temporaire qui ne remettra pas en question le récent accord conclu avec le gouvernement français.

ARMEE SUISSE

Service de relève

Contrairement à une première décision, la 2me brigade de cavalerie, qui est convoquée pour le 26 mars, entrera en service non à pied, mais avec ses chevaux.

Nous annonçons, d'autre part, que l'Union suisse des paysans a adressé une requête à l'autorité militaire au sujet de la mobilisation de cette brigade et de ses chevaux à la veille des travaux du printemps.

Chute mortelle d'un major

Le major d'état-major Lang, directeur de la police de Berne, entré il y a quelques semaines au service, pour prendre un commandement dans la IIme division, a fait une chute de cheval, près de Selzach (Soleure). Le major a succombé, non pas aux conséquences de sa chute, mais à une crise cardiaque.

Chronique religieuse

L'autorité

Voici les passages principaux de la Lettre pastorale de Mgr Colliard, évêque de Lausanne et Genève, qui a été lue dans toutes les églises paroissiales du diocèse :

A l'origine du monde, un cri de révolte s'est élevé : *Non serviam*, je ne servirai pas. Lucifer, dans son orgueil, refusait de reconnaître l'autorité de Dieu, le droit de Dieu de lui commander, l'obligation pour lui de soumettre sa volonté à la volonté divine.

Il semble que de nos jours ce même cri de révolte se fait entendre avec une force plus grande que jamais ; de partout monte la même plainte décourageé : *l'autorité n'est plus respectée comme autrefois*, on ne sait plus obéir.

La méconnaissance de l'autorité, la négation de ses droits agit comme une sape qui s'attaque sans relâche aux fondements de toute société. La société religieuse en est ébranlée et plus encore la société civile et la société domestique, la famille. Si Nos cherchons le motif inavoué de certains athéismes, ne verrons-Nous pas que ce que l'on repousse dans l'idée de Dieu, c'est par-dessus tout son autorité, le droit qu'il a de nous commander ? Et quand certaines associations inscrivent en tête de leurs lois, à la première page de leur programme, la formule fameuse : Ni Dieu, ni maître ! soyons sûrs que c'est à l'autorité de Dieu et à celle du maître que l'on s'attaque. On accepterait un Dieu qui ne serait pas aussi le suprême législateur et à côté du maître on passerait indifférent, s'il ne commandait jamais. Le but de toutes ces doctrines révolutionnaires, la fin de ces organisations subversives est toujours, sous l'apparence trompeuse des théories humanitaires, la destruction de l'autorité.

Dans la famille ne voyons-Nous pas régner le même mal ? N'est-ce pas continuellement que sur les lèvres des parents et des éducateurs on surprend même aveu ; notre autorité n'est plus respectée, les enfants n'obéissent plus ?

Le mal est général, il est donc de Notre devoir d'en parler et de vous dire très brièvement et bien simplement ce qu'est l'autorité et plus spécialement ce qu'est l'autorité dans la famille.

L'autorité dans la société humaine

Sortis du même principe, tous les hommes tendent vers la même fin. Ils reçoivent de Dieu la même vie qui les rend frères. Ils sont placés, par leur indigence et leur impuissance personnelle, dans l'impérieuse nécessité de s'aider les uns les autres et de s'unir dans le travail d'exploitation du monde qui les fait vivre.

Les hommes, membres d'une société nécessaire, doivent donc coordonner leurs efforts et les diriger vers le but commun. Il faut que nécessairement s'établisse l'harmonie entre ces volontés individuelles afin que toutes tendent vers la même fin et acceptent les moyens indispensables pour y arriver. Comment se fera cette harmonie ?

Les hommes ne sont pas unis dans la claire perception du but, ils divergent sur les moyens à prendre : dans la société ce serait donc le chaos et la guerre en attendant que ce fût l'extermination et la mort. Dans cette lutte entre des volontés opposées parce qu'elles sont égoïstes, il faut que s'impose une volonté régulatrice et aussi dominatrice, il faut que quelqu'un commande, il faut une autorité.

Cette autorité nécessitée par les conditions d'existence de la société humaine, d'où vient-elle ? Elle vient de Dieu, de la volonté créatrice de Dieu, qui voulant l'homme sociable et le faisant vivre en société, a voulu aussi ce qui est nécessaire pour cela.

Dieu est le seul maître souverain de toutes choses. Lui seul possède le pouvoir absolu de commander aux hommes, et quiconque détient le droit de commander à ses semblables l'a nécessairement reçu de Dieu ; il est dépositaire d'une parcelle de l'autorité divine. Dieu, qui en créant l'homme lui impose de vivre dans la société humaine, se doit à Lui-même, à sa Providence et à sa Justice, de déléguer une part de son autorité sur les hommes, aux chefs que cette société doit nécessairement posséder pour ne point périr.

L'autorité n'est donc point la somme du nombre et des forces matérielles. Ce n'est point parce qu'on détient la force qu'on possède le droit de commander. *Le nombre, de son côté, peut bien désigner* celui qui exercera le pouvoir, mais son rôle s'arrête là, il ne lui donne pas l'autorité. Aux hommes, aux membres de la société civile, le privilège de désigner qui sera revêtu de la puissance de régir la société, mais à Dieu est réservé le pouvoir de donner à cet homme l'autorité.

De ce que toute autorité vient de Dieu, il s'ensuit que celui qui l'exerce ne peut le faire que pour la fin que Dieu a voulue. L'autorité existe dans la société pour permettre à celle-ci d'atteindre son but, en coordonnant les efforts des membres et en les dirigeant vers la fin commune.

C'est là ce qui fait la grandeur de ceux qui détiennent le pouvoir. Ils sont les lieutenants de Dieu. Dieu, qui aime à se servir des causes secondes, leur demande de conduire la société vers la félicité temporelle, sans empêcher les membres d'atteindre le but suprême de toute existence humaine : la félicité éternelle.

C'est là ce qui fait la noblesse de l'autorité, en imposant à ceux qui en sont revêtus un désintéressement complet. Ce n'est pas pour un bien égoïste qu'un homme peut commander à d'autres hommes, c'est pour le bien de toute la communauté. Ce n'est point à des esclaves qu'il donne ses ordres, à des esclaves dont toute l'activité s'exerce pour le seul bien du maître, mais à des hommes libres, à ses semblables, qu'il doit aider à travailler pour le bien général.

C'est là aussi ce qui constitue leur responsabilité. Ils ne sont point propriétaires de l'autorité, avec faculté d'en user et d'en abuser sans contrôle, ils n'en sont que les dépositaires et ils devront en rendre compte à Celui de qui ils la tiennent.

Parce que l'autorité est nécessaire à la société pour atteindre son but, il s'ensuit que les membres de la société ont l'obligation d'obéir à l'autorité, et parce que celle-ci vient de Dieu, ils doivent lui être soumis comme à Dieu lui-même.

Parce que l'autorité ne se fonde pas sur la force mais vient de Dieu, nous savons qu'elle n'a pas un pouvoir arbitraire et que notre obéissance n'est pas sans limite. Nous devons l'obéissance autant que

l'exige l'ordre de la justice, enseigne saint Thomas, et la justice ne permet à l'autorité de prescrire que ce qui peut conduire à la fin de la société.

L'origine divine de l'autorité rend notre obéissance plus facile parce que par-dessus les hommes que nous voyons, elle s'adresse à Dieu dont ils sont les mandataires. Nous accepterions difficilement de nous soumettre à des hommes comme nous, mais nous n'avons point à rougir et nous ne nous abaissons point, en nous inclinant devant les représentants de Dieu. Nous n'avons même pas à tenir compte des qualités morales des chefs de la société civile, du moment qu'ils sont légitimement en possession du pouvoir et l'exercent avec justice ; ce n'est point à leur vertu que nous rendons hommage quand nous leur obéissons, c'est à l'autorité divine dont ils sont les dépositaires.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Emportés par des banquises

Un accident dont on ne connaît pas encore toute l'étendue s'est produit, dimanche soir, sur la côte occidentale de la Suède, par suite de la rupture soudaine des glaces le long de la côte de Scanie, entre Holm et Varberg.

Avant que les centaines de pêcheurs qui exerçaient leur métier sur le banc de glace aient eu le temps de se mettre en sûreté, les blocs emportés par le courant se détachèrent et se mirent à dériver dans la direction de l'ouest.

Des bateaux partirent immédiatement et réussirent à sauver une cinquantaine de pêcheurs. On ignore combien il y avait de pêcheurs exactement, mais on craint qu'un grand nombre d'entre eux n'aient été emportés par les banquises et ne soient en danger de mort.

Une tempête assez violente, qui éclata à minuit, ne fait qu'augmenter ces craintes.

Lundi, de bonne heure, un torpilleur et plusieurs canots à moteur partirent en exploration. Ces canots sont revenus à 11 heures, sans avoir aperçu ni banquise de glace ni pêcheurs.

FRIBOURG

Conseil d'Etat

Séance du 6 mars. — Le Conseil arrête un certain nombre de dispositions en vue de la célébration du 5e centenaire de la naissance du Bienheureux Nicolas de Flue.

Cet arrêté sera publié prochainement dans les journaux du canton.

— Il ordonne la levée de la quarantaine mise sur le bétail provenant du canton de Vaud.

— Il nomme :

M. Joseph Rey, à Massonnens, officier suppléant de l'état civil du IXe arrondissement de la Glâne (Massonnens) ;

M. Albert Morand, à Ponthaux, débitant de sel.

Le ravitaillement à Fribourg

Les cartes de riz et de sucre, ainsi que les livrets de marchandises, ont été distribués à tous les habitants de la commune de Fribourg. Les familles qui ne seraient pas encore en possession de leurs cartes peuvent s'adresser à la Maison de Ville, No 4.

Les négociants, de leur côté, ont touché la quantité de denrées monopolisées qui leur revenait, selon le nombre de leurs clients.

Dès lors, la Direction de la Police locale invite chacun à se conformer aux prescriptions fédérales et cantonales, sous peine des sanctions prévues dans les arrêtés fédéraux.

Fin d'année scolaire

Le conseil communal de Fribourg, dans sa séance du 6 mars, a fixé au mardi, 24 juillet, la clôture de l'année scolaire des écoles primaires et au lundi, 24 septembre, l'ouverture de l'année scolaire 1917-1918.

Remise de décoration

Dimanche, 11 mars, à 2 heures, aura lieu à la Villa Saint-Jean, la cérémonie de la remise de la croix de guerre à un professeur de l'établissement, M. Charles Schmitt. La Société française a envoyé, pour cette patriotique cérémonie, un certain nombre d'invitations.

Conférence

La vie religieuse sur le front français

Un nombreux public a assisté, hier soir, mercredi, à la Grenette, à la belle conférence de M. l'abbé Zimmermann, aumônier divisionnaire, délégué par le gouvernement français auprès des internés des centres universitaires de notre pays. Le conférencier a exprimé tout d'abord sa reconnaissance à la Suisse pour l'œuvre de charité qu'elle accomplit, puis, entrant dans le vif de son sujet, il nous a fait toucher du doigt le magnifique réveil religieux écloS dans l'armée française au cours de cette guerre. Dès le début des hostilités, il était bien rare de rencontrer des troupiers sans aucun signe religieux. Chez beaucoup, les souvenirs d'une enfance pieuse contribuèrent au réveil. Les œuvres postscolaires et les différents mouvements catholiques qui se manifestaient en France avant la guerre ont eu une part importante dans cette rénovation. Les officiers donnent l'exemple de la plus grande ferveur. M. Zimmermann a relevé tout particulièrement les sentiments profondément chrétiens des généraux Foch, Castelnau, Franchey d'Esperey, Maudhuy. Il a cité, entre autres, ces paroles que lui disait le général Foch à la veille de la bataille de la Marne : « Nous faisons l'effort suprême. Je n'ai confiance qu'en Dieu. Faites, vous aussi, l'effort suprême... dans la prière. »

C'est surtout au moment du combat que les âmes s'affirment intensément religieuses. Le conférencier a évoqué les messes militaires qu'il a dites un peu dans tous les cadres et a souligné l'empressement des chefs et des soldats à y assister. Sur le front, le dévouement et l'héroïsme de nombreux prêtres et religieux ont fait disparaître tout anticléricalisme.

L'auditoire, qui a été tenu sous le charme pendant une heure et demie, a chaleureusement applaudi M. Zimmermann lorsque, en terminant, il a exprimé les espoirs que faisait naître en lui la résurrection présente de sa patrie.

Décès

De La Roche nous arrive lanouvelle de la mort de M. Albin Grandjean, greffier de la Justice de paix. M. Albin Grandjean avait 57 ans. C'était un fonctionnaire aimable et dévoué, qu'entourait l'estime de ses concitoyens.

— A Estavayer-le-Lac viennent d'avoir lieu les obsèques d'un des doyens d'âge de la petite cité : M. Alphonse Grandjean, ancien huissier. On l'appelait le Napolitain, car il avait été soldat fidèle et brave de Ferdinand II, qui l'avait fait, en récompense de ses services, chevalier de Saint-Georges. Rentré au pays, Alphonse Grandjean fut gendarme, puis huissier communal. Sa belle prestance en faisait un personnage fort représentatif dans les cortèges officiels. Il s'est éteint doucement, à 87 ans.

— Estavayer vient de perdre encore le dernier membre d'une de ses plus anciennes familles, M. Oswald Delane, cordonnier, décédé à 75 ans. M. Delane était apparenté à l'ancien chef d'état-major de l'armée française, le général Delane.

Fermeture des fabriques Nestlé d'Yverdon et de Guin

La Direction des Fabriques Nestlé et de lait condensé anglo-suisse nous écrit :

La forte diminution d'apport de lait frais aux condenseries de Nestlé et Anglo-Swiss Condensed Milk Co., due principalement à l'augmentation de l'élevage et aux quantités considérables prélevées à ses usines pour l'alimentation des villes (19,399,883 kg. en 1916, 6,903,812 kg. en 1915), a obligé cette société à concentrer sa fabrication suisse dans ses plus grosses usines, afin d'obtenir les quantités nécessaires à l'utilisation de son outillage.

Les fabriques d'Yverdon et de Guin ne condensent plus depuis novembre 1916. Leur personnel a été occupé en partie à l'emballage et à l'expédition de la marchandise fabriquée et à la confection de vêtements pour nécessiteux.

Comme il n'est pas à prévoir que la situation actuelle s'améliore dans un temps rapproché, la consommation dans les villes, l'élevage et la fabrication des fromages devant absorber encore des quantités considérables de lait frais, les fabriques d'Yverdon et de Guin vont fermer définitivement leurs portes, mais les laits qui arrivaient à ces fabriques sont indispensables pour maintenir un travail normal aux usines de Payerne et de Neuenegg. Dès novembre, ces laits frais ont été dirigés sur ces fabriques.

La Société Nestlé construit actuellement, à la gare de Guin, une laiterie qui recevra tous les laits des producteurs isolés et des sociétés qui conduisent actuellement leur lait par chars à cette condenserie. Cette laiterie réceptrice sera outillée d'après les derniers procédés pour peser, filtrer le lait et stériliser les récipients. Par wagons, ce lait sera ensuite dirigé sur la fabrique de Neuenegg.

Il est à espérer que les producteurs qui, dès 1872, soit depuis quarante-cinq ans, livrent leur lait à la condenserie de Guin, comprendront que, pour éviter la fermeture d'une troisième condenserie suisse, il est de toute urgence de produire beaucoup de lait en *1917* et de continuer à le livrer à la condenserie de Neuenegg, par l'entremise de la laiterie réceptrice à la gare de Guin. Cette laiterie occupera 15 à 20 ouvriers actuellement encore à l'usine de Guin.

Les conditions actuelles très favorables du marché des fromages et des produits laitiers doivent être considérées comme absolument anormales, mais ce temps passera et c'est alors que les agriculteurs suisses comprendront que, en enrayant l'exode des condenseries à l'étranger et en leur fournissant les moyens de continuer leur exploitation, ils auront agi dans l'intérêt direct de l'économie publique du pays.

Pour la fabrique de Guin et celle d'Yverdon, les employés travaillant comme auxiliaires à la journée ou à la semaine seront priés de chercher à se placer ailleurs, et, lors de leur départ, ils recevront une allocation représentant un mois de salaire plein. Cette allocation leur sera réglée tous les huit jours.

Pour le personnel régulier, celui-ci sera sollicité de se replacer et mis au bénéfice de la même disposition. En tant qu'il ne trouvera pas d'emploi nouveau, il sera gardé à l'usine et salarié en plein, à raison de neuf heures par jour, au taux actuel, même s'il n'y a pas d'occupation effective pour lui. Il lui sera donné ainsi tout le temps nécessaire pour obtenir du travail. Les diverses allocations en vigueur pour renchérissement de la vie lui restent acquises en tant qu'il est oucore au service de la Compagnie.

Office du travail

Dans le courant du mois de février, 493 ordres ont été remis à l'Office cantonal du travail pour hommes.

Demandes de travail inscrites : 211, dont 132 de célibataires et 79 de personnes mariées, 203 de Suisses et 8 d'étrangers. Il y a lieu d'ajouter, à ces chiffres, les demandes de 29 ouvriers ayant un domicile fixe et de 12 ouvriers en passage, qui n'ont pu être inscrits, faute d'occasion de travail immédiate.

Offres d'emplois : 282, se répartissant entre 238 patrons, dont 182 habitent le canton.

Placements effectués : 142.

Le placement du personnel rural masculin s'effectue plus facilement, à mesure que le printemps approche. Le nombre des demandes de personnel augmente sans cesse, tandis que celui des jeunes gens en quête de travail va diminuant, ce qui doit être attribué aux multiples mobilisations. De même, les offres de travail pour sans métier ont afflué pendant ces derniers temps, de sorte qu'il n'a pas toujours été possible de répondre. Les offres de travail pour artisans ont atteint une proportion moyenne, tandis que les demandeurs de travail étaient, dans la plupart des métiers, très faiblement représentés. Les conditions du travail deviennent, à la suite de la longue durée de la guerre, de plus en plus critiques.

Dans le courant du mois de février, 322 ordres ont été remis au bureau de placement pour femmes.

Demandes de travail inscrites : 149, dont 139 de personnes originaires de la Suisse et 10 d'étrangères.

Offres d'emplois : 173, dont 133 du canton de Fribourg.

Placements effectués : 67 placements stables. De plus, le bureau a fourni du travail à 8 personnes travaillant à l'heure ou à la journée. Total : 75 placements.

Le plongeon du baromètre

Le baromètre est descendu, hier mercredi, jusqu'à 679. (Malheureusement, le trait destiné à marquer le niveau barométrique dans notre échelle quotidienne ne peut être placé, la graduation ne descendant pas assez bas.)

L'Institut central météorologique de Zurich annonce que la dépression atmosphérique a atteint le point le plus bas qui ait été observé depuis 1863.

Le service météorologique du Champ de l'Air, à Lausanne, a fait les observations suivantes : La pression barométrique a atteint le minimum enregistré depuis qu'on fait des observations à Lausanne. A 3 h. 30, le baromètre marquait 682mm4 au Champ de l'Air, soit 3mm8 de moins *que le 18 novembre 1916.*

Institut de Hautes Etudes

Ce soir, à 5 h. ¼, conférence par le R. P. de Langen-Wendels. Sujet : *Le syllogisme.*

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Orchestre de la Ville de Fribourg. — Répétition urgente, aujourd'hui, jeudi, 8 mars, à 8 h. ¼ du soir, au local.

Société de chant « La Mutuelle ». — Ce soir, jeudi, répétition, à 8 h. ½, au local, Brasserie Peier.

Union des Travailleuses. — Ce soir, jeudi, assemblée mensuelle, *au local, rue Zähringen, 96, à 8 h. ¼.*

Société fribourgeoise des sciences naturelles. — Séance, aujourd'hui, jeudi, 8 mars, à 8 h. ½ précises, au local, Hôtel de la Tête-Noire. Traclanda : 1o M. le prof. M. Musy : « Les Indicateurs » ; 2o M. le prof. Paul Girardin : « Comment disparaît une espèce : le castor ».

Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Demain matin, vendredi, à 9 h., office d'anniversaire pour M. Max de Diesbach.

Männerchor. — Heute Abend, 8 ¼ Uhr, Uebung.

Calendrier

VENDREDI 9 MARS

Jeûne et abstinence

Sainte FRANÇOISE-ROMAINE, veuve

Dieu accorda à sainte Françoise-Romaine la faveur de converser familièrement avec son ange gardien, au secours duquel elle recourait avec la plus entière confiance, pour triompher des attaques du démon.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Technicum de Fribourg

Du 7 mars

BAROMÈTRE

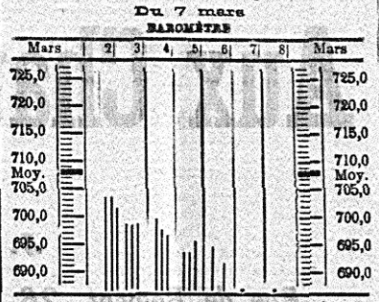

Baromètre du 7 mars, à 8 h. s. : 679.
Baromètre du 8 mars, à 8 h. m. : 681.
Baromètre du 8 mars, à 1 h. s. : 685.

THERMOMÈTRE C.

Mars	2	3	4	5	6	7	8	Mars
8 h. m.	—1	—1	—5	—1	—3	—2	0	8 h. m.
1 h. s.	1	—2	—1	0	0	0	2	1 h. s.
8 h. s.	0	3	—1	0	—1	0		8 h. s.

TEMPS PROBABLE

dans la Suisse occidentale

Zurich 8 mars, midi.

Situation encore troublée. Ciel nuageux. Précipitations.

Aux parents

Le choix d'une carrière pour vos enfants est plus important que jamais.

Mais votre garçon ou votre fille ne sait encore de quel côté se tourner. Confiez donc ses études pour un temps d'essai à l'Ecole Lémania, à Lausanne, qui vous dira si l'enfant est capable, ou non, de suivre une carrière libérale.

***Si oui, l'Ecole Lémania se chargera de la* direction des études et de la surveillance du jeune homme, ou de la jeune fille, jusqu'à l'entrée à l'Université.**

Nombreuses lettres de remerciements de parents d'anciens élèves.

Dix-huit de nos candidats ont obtenu en 1916 leur Maturité fédérale, onze leur entrée à l'Ecole Polytechnique Fédérale, et dix leur baccalauréat. Plusieurs de nos candidats ont été félicités par les experts. Admission depuis 14 ans. Externat et Internat.

Renseignements gratis par retour du courrier.

Le Directeur : Dr. P. Du Pasquier.

DERNIÈRE HEURE

A Verdun et sur l'Ancre

Paris, 8 mars.

(Havas.) — Les Allemands, devant leur échec du bois des Caurières, semblent se résigner, pour le moment, à ne pas persévérer dans leur effort sur la rive droite de la Meuse. Cependant, nos batteries ont dû, sur la rive gauche, disperser par leur feu des rassemblements de troupes que l'ennemi essayait de masser sur la lisière septentrionale du bois de Malancourt, sans doute pour y recommencer un coup de surprise.

Mais cette tentative, cette fois, fut déjouée avant même d'avoir pu être esquissée.

Sur le reste du front, on ne signale, de part et d'autre, que des actions secondaires, où l'infanterie n'est intervenue que par des actions modiques.

Par contre, la lutte d'artillerie est devenue littéralement furieuse, au point que le bruit de la canonnade, comme pendant la bataille de la Marne, s'est répercuté jusqu'à Paris.

Sur le front britannique, la journée n'a apporté aucun changement dans la région de l'Ancre, où nos alliés consolident activement les positions récemment conquises.

Les enrôlements de civils

Paris, 8 mars.

(Havas.) — M. Clémentel a annoncé à la commission sénatoriale de l'organisation économique du pays que le gouvernement acceptait définitivement le projet concernant l'organisation des enrôlements volontaires civils et les réquisitions civiles.

La consommation de la viande en Angleterre

Londres, 8 mars.

(Havas.) — A la Chambre des communes, le sous-secrétaire au ravitaillement annonce *que le gouvernement, étant donnée la grande* réduction de la consommation de la viande par le public, n'envisage pas, pour le moment, l'introduction d'un jour sans viande.

L'autonomie de l'Irlande

Londres, 8 mars.

(Havas.) — A la Chambre des communes, les débats sur la question irlandaise ont été ouverts par le dépôt de la résolution suivante, de M. O'Connor :

« En vue d'intensifier les efforts des Alliés dans la lutte pour la reconnaissance des droits égaux des petites nations et du principe des nationalités, en opposition aux principes allemands de domination militaire et de gouvernement sans le consentement des administrés, il est essentiel de conférer à l'Irlande, sans plus long délai, les libres institutions qui lui ont été promises depuis longtemps. »

M. O'Connor appuie sa résolution par une courte allocution dans laquelle il demande au gouvernement de faire preuve d'esprit large et d'efforts généreux pour arriver à la solution de la question irlandaise.

Le major Redmond, frère du chef nationaliste, dans une péroraison chaleureuse, affirme que le grand cœur de la race irlandaise bat à l'unisson de la cause des Alliés.

« Je suis sûr, dit-il, que les Irlandais catholiques ont le seul désir de la fin de la lutte entre le nord et le sud. »

L'orateur fait appel à sir Edouard Carson, pour que celui-ci s'unisse aux nationalistes dans des efforts communs en vue d'obtenir pour l'Irlande un gouvernement autonome.

M. Lloyd-George déclare :

« Toute la Grande-Bretagne acclamerait avec joie une solution de la question de l'Irlande qui serait acceptable pour toute la population irlandaise. Elle désire vivement cette solution et se préoccupe aussi et surtout de sa répercussion sur la guerre.

« La sûreté nationale dépend de l'union nationale, et tout débat de nature à porter atteinte à l'union doit être ajourné jusqu'après la guerre.

« Divers orateurs ont passé sous silence deux faits capitaux dont il est nécessaire de tenir compte si l'on veut obtenir une solution :

« 1o L'Irlande a souffert dans sa fierté et dans sa dignité ; c'est un fait d'ordre moral. Au point de vue matériel, elle est plus prospère qu'elle ne le fut jamais ; mais elle n'admet pas plus la domination britannique aujourd'hui qu'autrefois.

« 2o Il y a, au nord-est de l'Irlande, une population aussi vivement opposée à la domination irlandaise que le peuple irlandais est opposé à la domination britannique. Soumettre cette population à une domination irlandaise, ce serait une violation aussi flagrante du principe de l'autonomie que la soumission de l'Irlande à la domination britannique.

« Le peuple et le gouvernement britanniques sont prêts à conférer l'autonomie aux régions de l'Irlande qui la réclament nettement ; nul cependant, dans cette chambre, ne proposerait l'emploi de la force pour contraindre l'Ulster à accepter une solution contraire à ses vœux. »

Les nationalistes interrompent fréquemment l'orateur. M. Dillon s'écrie : « Vous tournez le dos au Home Rule. »

M. Lloyd George déclare :

« On aboutira cent fois plus facilement à l'union de l'Irlande en reconnaissant à l'Ulster sa pleine liberté d'action qu'en usant à son égard de moyens coercitifs.

« Le meilleur moyen d'atteindre l'unité de l'Irlande serait d'attirer l'Ulster par des facilités et des avantages. »

L'orateur se déclare convaincu que l'Ulster ne tardera pas à se joindre au reste de l'Irlande.

L'offre d'autonomie faite par M. Lloyd George aux parties de l'Irlande qui la réclameraient serait mise immédiatement à exécution.

M. Lloyd George ayant mentionné le cas de la Pologne, M. Dillon demande : « Que direz-vous aux Sinn-Feiners ? »

M. Lloyd George riposte : « Je leur dirai : Vous n'avez qu'à demander le Home Rule et vous l'aurez ; mais vous ne mettrez pas sous votre domination des gens qui n'en veulent pas. »

M. Lloyd George propose que les Irlandais confèrent entre eux sur les détails du Home Rule et ajoute que, ni maintenant, ni après la guerre, le gouvernement ne fera d'autre offre.

Le nonce à Vienne

Vienne, 8 mars.

B. C. V. — L'empereur a reçu en audience le nonce apostolique, Mgr Valfrè di Bonzo.

La neige au Piémont

Turin, 8 mars.

On signale d'abondantes chutes de neige dans tout le Piémont.

SUISSE

L'interdiction stricte du pain frais

Berne, 8 mars.

(Communiqué du Département militaire suisse.) — Nous apprenons que les boulangers ont l'idée que l'interdiction de la vente du pain frais, en vigueur depuis le 15 février dernier, ne s'applique qu'au pain destiné à la vente ordinaire, mais ne vise pas des produits de boulangerie fabriqués avec la farine fournie par le consommateur.

Nous rappelons expressément que les dispositions de l'arrêté du Conseil fédéral du 2 février 1917 visent tous les articles de boulangerie provenant de pâtes levées, y compris de pain, les petits pains, etc., fabriqués pour le compte des consommateurs, même si ceux-ci ont fourni la farine. Ainsi, il est interdit aux boulangeries de livrer aux particuliers les produits en question le jour même où ils ont été fabriqués ; ces articles ne doivent être remis aux consommateurs que le lendemain du jour de leur fabrication. Les contraventions à cette disposition entraîneraient l'application des pénalités prévues.

A la bibliothèque de Berne

Berne, 8 mars.

Le Conseil de bourgeoisie de la ville de Berne a désigné, comme directeur de la bibliothèque de la ville, en remplacement de feu M. le professeur de Mülinen, M. le Dr Théodore Steck, jusqu'ici sous-bibliothécaire.

On sème de l'avoine à Planeyse

Neuchâtel, 8 mars.

Après une visite de la commission d'experts fédérale et d'entente avec le Département cantonal d'agriculture, il a été décidé d'ensemencer en avoine près d'un quart de la place d'armes de Planeyse, près Colombier.

Tué par le train

Rolle, 8 mars.

Jules Ansermet, de Chéserex, sur Nyon, âgé de 50 ans, qui allait prendre le train à Gilly, a été tamponné et tué par un train de marchandises croisant à cet endroit.

Si la Toux

vous étrangle !

La toux est une terrible mégère dont il faut se méfier. Elle s'insinue dans l'organisme en commençant toute petite, comme dans un simple rhume, puis elle grandit, devient plus tenace et, si on ne l'arrête pas, elle démolit les poumons les plus solides.

Qu'il s'agisse d'un rhume, d'une grippe, d'un catarrhe avec crachats persistants, d'un asthme avec sifflement des bronches, d'un emphysème, il faut guérir la toux avec un remède énergique si on ne veut pas se voir exposé aux pires complications.

Ce remède, qui a déjà porté la joie et le bonheur dans des milliers de familles, c'est le *Sirop des Vosges Cazé.*

Sous son action merveilleuse, la toux s'atténue, pour disparaître bientôt ; l'oppression cesse, les mucosités se détachent, le sommeil devient calme et bienfaisant.

Faites l'essai d'un flacon de 3 francs et vous reconnaîtrez que le *Sirop des Vosges Cazé* ne paie pas de mot mais agit. Mettez-vous bien en tête que la santé, mieux que l'argent, est un capital à conserver.

Malheureux tousseurs, si la toux vous oppresse et vous étrangle encore, c'est que vous le voulez bien, car vous avez le remède à portée de la main : le *Sirop des Vosges Cazé* a fait des merveilles dans votre cas et il en fera encore pour vous.

Si vous voulez guérir

ne vous laissez pas influencer par des conseils intéressés. Exigez la marque

SIROP des VOSGES CAZÉ

préparé par les laboratoires *Cazé* à Paris. En vente à la pharmacie Bourgknecht et Gottrau, à Fribourg, et dans toutes les bonnes pharmacies, 3 fr. 50 le grand flacon. Agent général pour la Suisse : *R. Barberot, 15, rue Dassier, Genève.* 21857

** Fumez les Cigares Frossard « Pro-Patria »

55 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

UN MARIAGE EN 1915

par M. MARYAN

—o—

Annet s'attarde à relire la lettre, puis se retourne vers le prêtre, transfigurée.

— Monsieur le curé, vous allez lui répondre, n'est-ce pas ? D'abord par un télégramme... Puis, plus tard, par une lettre. Il faudra lui dire que vous saviez, vous, qu'avant d'être ainsi blessée, je devais aller le trouver et lui demander — car c'est le monde renversé, maintenant ! — lui demander d'être sa femme.

Elle rit et pleure à la fois. Le curé incline la tête.

— Je vais télégraphier tout de suite... Dictez-moi ce qu'il faut dire.

Annet arrache vivement un feuillet au petit bloc-notes qu'elle porte à sa ceinture, et rédige, sans hésiter, ce télégramme :

« Annet seulement blessée, mais sera défigurée. »

Elle remet le papier au curé.

— Attendez la réponse télégraphique pour écrire, M. le curé... s'il télégraphie. Mais moi, je l'attendrai aussi *pour partir. Et maintenant,* voulez-vous entrer avec moi à la chapelle ? Papa y avait prié le matin de son départ... Je voudrais prier aussi avec vous, que j'ai appelé mon père...

Ils sortirent tous les deux. Sur le perron, le curé se retourna pour regarder les pierres de la façade, encadrées de ciment tout frais.

—Malicourt a eu aussi sa blessure de guerre ; *il* aimera bien cela, dit doucement Annet.

Ils se dirigèrent alors vers la chapelle. Le curé récita d'une voix émue le *Pater* réclamé par Annet, puis ajouta avec ferveur une invocation :

— Notre-Dame de Lorraine, Vierge de Malicourt, rendez heureux ces enfants, qui sont de bons chrétiens, et qui reviendront s'unir sous votre bénédiction !

XXXV

...Une longue journée d'attente, puis une nuit plus longue encore.

Annet est calme et patiente. Y a-t-elle un très grand mérite ? Et ne ferait-elle pas injure à Fabien en doutant de lui ? La matinée est avancée quand l'enfant de chœur qui fait les commissions du curé apparaît sur la route neigeuse. Le soleil brille sur les sapins frangés de blanc, et le ciel est d'un bleu foncé.

Annet descend en hâte dans la cour.

— M. le curé a été obligé de se rendre chez un malade, dit le petit garçon, essoufflé, mais il envoie cette lettre à la demoiselle... Il a dit qu'il vient seulement de la recevoir.

Annet saisit l'enveloppe d'une main fiévreuse. *Elle prend le temps,* cependant, de chercher son porte-monnaie, et de remettre à l'enfant un généreux pourboire. Puis elle s'en va à la chapelle avec son trésor, et s'étant agenouillée, ouvre l'enveloppe et le télégramme qu'elle contient.

« Profondément heureux. Prière de donner ma lettre à Mlle Raubert... »

Annet s'effondre dans la joie de son action de grâces. Revoir Fabien, être aimée, penser qu'après tout elle sera défigurée tout juste assez pour qu'il soit fier d'elle, se dire qu'elle va lui tenir lieu de tout, même de cette France aimée qu'il ne pourra plus servir en soldat, ah ! ce serait trop de joie, si la joie humaine était sans ombres, si, dans l'évocation des êtres chers, il n'en manquait toujours... Oh ! ce père trop tard connu, trop tard aimé ! Elle aurait pu lui faire une vie très douce ; avec elle, il eût gardé cette personnalité qui, effacée dans les tristesses de l'isolement et des déboires, ne s'était ravivée que pour le sacrifice et la mort... Mais Notre-Dame est une trop miséricordieuse mère pour *voir longtemps, sans les adoucir,* les larmes qui, maintenant, coulent dans son petit sanctuaire... C'est elle qui se penche, invisible, vers ce cœur soudain déchiré, et qui y réveille le souvenir des heures tardives, mais très douces, pendant lesquelles le père et la fille se sont révélés l'un à l'autre, le souvenir de la joie et de la fierté qu'elle lui a inspirées. Et est-il donc si loin ? La douce parole d'un grand évêque revient au cœur d'Annet : « Les morts ne sont pas les absents, mais les invisibles... » Peut-être est-il là, tout près, souriant à l'amour de sa fille chérie et du jeune soldat qu'il a appelé son ami, et qui a reçu son dernier souffle.

Alors elle se relève, de nouveau heureuse, et, courant faire partager sa joie à sa tante, elle lui annonce qu'elle est prête à partir.

C'est triste de quitter son costume d'infirmière pour prendre le deuil de son père. Mais ce ne sera pas pour longtemps : elle décide d'apparaître à Fabien dans son blanc uniforme, devenu la livrée de Malicourt.

Un voile épais cache le pansement, qui, à son gré, attire trop les regards. Elle a eu quelque peine à obtenir de sa tante le silence sur sa blessure.

Il y a un arrêt à Paris, exigé par Mlle Varaud : seulement vingt-quatre heures, le temps d'un repos nécessaire, et aussi le temps d'obtenir, au siège de la Croix-Rouge, des lettres pour l'hôpital de Dinard...

Et, par une belle matinée d'octobre, elles montent dans le train de Bretagne, Annet, perdue dans un rêve idéalement doux, dont elle sont cependant, de temps à autre, pour dire à sa tante un mot sympathique. Car la pauvre Mme de Marivile pense, elle, à son mari prisonnier... Elle lui envoie des colis ; elle reçoit ses pauvres petites lettres banales, qui ont passé sous les yeux indifférents, hostiles ou railleurs des ennemis. Plus tard, elle recevra sa photographie, — un être transformé, vieilli par une barbe blanchie, mais viril, et dont les yeux sont changés. Annet sent que, à son retour, sa tante et lui s'aimeront plus et autrement. Ce sera cet amour grave et beau de l'âge mûr, qui garde une part de poésie et un brin de panache, qu'ont cimenté les épreuves, qu'ont sacré les larmes, et qu'a rendu si doux la révélation d'âmes inconnues...

Dinard...

Il est près de six heures. Le crépuscule tombe. Le ciel est encore empourpré au couchant, au-dessus de la mer qui devient sombre. La merveilleuse végétation du pays s'éclaircit et se dore, encadrant les villas désertées. Dinard n'est plus une station pimpante, encombrée d'oisifs et d'élégantes ; seules les autos militaires sillonnent les routes solitaires ; seuls les blessés qui claudiquent et les infirmières qui prennent de l'exercice, apparaissent dans les rues, privées de leurs étalages parisiens...

Six heures ! Annet aurait le temps de revêtir son cher costume et de courir à l'hôpital ; mais Mlle Varaud s'interpose. Le pansement doit être refait, et la petite convalescente doit tout de suite se remettre au lit. D'ailleurs, on ne sait pas dans quel état de santé est le lieutenant de Malicourt ; ce n'est pas une heure à apparaître brusquement à un malade, au risque de lui donner un accès de fièvre !

Ce dernier argument convainc Annet. D'ailleurs, il faut bien obéir : Louise Varaud est devenue un tyran. Mais c'est dur de se trouver si près de son bonheur !

— Petite ingrate ! dit Mlle Varaud, feignant l'indignation. A Malicourt vous vous plaindrez d'en être trop loin !

(A suivre.)

Publications nouvelles

Le Livre d'un Fou, 1914-1915-1916, par L. Olivier. Prix : 4 fr. — Ferd. Wyss, éditeur, Berne.

Sous la forme d'un roman, le héros du *Livre d'un Fou* montre au jour le jour la vie se réalisant violente et douloureuse, bonne et cruelle. Au milieu des fatales conséquences qu'entraîne la guerre, il assiste à la désorganisation de l'honnête famille qui fut la sienne. Lui-même est emporté par le drame brutal et poignant.

†

Messieurs Fernand, Henri et Louis Kern ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère mère

MADAME

Veuve Françoise KERN

née Perroud

décédée après une longue et pénible maladie, le 7 mars, dans sa 54me année, munie des secours de la religion.

L'office d'enterrement aura lieu samedi matin, 10 mars, à 7 ½ h., à l'Hôpital des Bourgeois.

R. I. P.

†

L'office d'anniversaire pour le *repos de l'âme de*

MONSIEUR LE COMTE

Max DE DIESBACH

aura lieu vendredi 9 mars, à 9 h., à la collégiale de Saint-Nicolas.

R. I. P.

TRANSPORTS FUNÈBRES
Fabrique de CERCUEILS
Anselme MURITH
FRIBOURG
Magasins et bureaux | 6, R. de l'Université Rue du Lycée.
TÉLÉPHONE 3.69
Grand choix de couronnes de tous prix
Siège social : GENÈVE
F. BLŒCHLINGER, représentant
Place du Collège, 27

Demoiselle distinguée

23 ans, parlant français, anglais, allemand, musicienne (violon, leçons), **demande occupation** dans bonne famille, pensionnat ou auprès dame seule.
Offres sous chiffre D 1659 Y à *Publicitas S. A., Berne.*

ON DEMANDE une jeune fille

pour aider au ménage. Service de femme de chambre. Entrée à volonté. P 702 P 1323
S'adresser à **Mme GUERIN,** *dentiste,* à **Porrentruy.**

Chépharine

Antimigraine — antinévralgique
En vente dans toutes les pharmacies. 1361

Eau-de-vie
de fruits coupage
44 % Tralles à **2 fr. par litre,** envoyé **à partir de 5 litres** contre remboursement. 587
W. Ruegger & Cie
AARAU

Place St-Nicolas, Fribourg

ACHATS DE CHEVEUX TOMBÉS
et fabrication de postiches en tous genres
Teintures de postiches en toutes nuances, livrés dans les vingt-quatre heures.
Téléphone 26. Téléphone 26.
P. ZURKINDEN, coiffeur

Institut Saint-Vincent
TAVEL (ct. de Fribourg)
Cours d'Ecole ménagère. Branches libres : allemand, dactylographie, musique. — Nouveau bâtiment. Entrée : **1er mai.**
Prix de pension : **460 francs.** P 1287 F 1365
LA DIRECTION.

Maison fondée en 1847.
Allcock's Plaster
MARQUE DE L'AIGLE
Le meilleur remède externe du monde entier.
Pour les douleurs dans le dos, l'emplâtre *Allcock* est le meilleur. Il fortifie les dos faibles mieux que tout autre.
Douleurs dans le côté. L'Emplâtre *Allcock* les fait cesser rapidement et en même temps il fortifie et restaure l'énergie.
Faire l'application sur le siège de la douleur.
L'Emplâtre *Allcock* est le seul emplâtre poreux original. C'est le remède type vendu par tous les Pharmaciens du monde civilisé.
ALLCOCK MANUFACTURING CO., Birkenhead, ENGLAND.

La Caisse d'épargne de la ville
invite ses déposants à présenter sans retard les carnets non visés au 30 juin 1916.
Les dépôts, jusqu'à 1200 fr., sont exempts de tout impôt.
Taux actuel 4 ¼ %

Respirez du Cyprin Contre toutes les affect. des voies respiratoires, asthme, coqueluche, etc.

Scierie à vendre
Dans une contrée bien boisée on vendrait, de gré à gré, pour un prix fort raisonnable, **une belle scierie neuve,** bien située, avec circulaire et scie à ruban, force hydraulique, maison d'habitation, grange, écuries et 8 poses d'excellent terrain attenant.
Entrée à volonté.
S'adres. **au tenancier de l'Hôtel de la Gare, à Bossonens** (canton de Fribourg) qui renseignera. P 1167 F 1252

CORSETS sur MESURE
„Pompadour"
Avenue de Pérolles, 14
Tous les mercredis et vendredis.

ATTENTION
Nous rappelons à Messieurs les Docteurs et au public en général qu'il n'y a **aucun produit** équivalant ou remplaçant le **Lysoform,** le seul antiseptique et désinfectant n'étant **ni toxique ni caustique** et d'une odeur agréable. — Exiger toujours la marque de fabrique :
Toutes les pharmacies et drogueries.
Gros : Société suisse d'Antisepsie, **Lausanne.**
Lysoform

ON DEMANDE
une honnête et robuste fille pour aider aux travaux du ménage et sachant raccommoder.
S'adresser à **Mme YANTZ,** *opticien,* **Fribourg.** 1357

Sommelière
propre et active, **est demandée** pour un bon café, à Lausanne.
Offres avec certificats à **Mme Walther-Winnacy,** *Café du Pont,* rue du Pont, **Lausanne.**

OCCASION RARE
Piano à queue
Blüthner, noyer, construction moderne, longueur 1 m. 90, en parfait état, **à vendre** pour 1700 francs. 1129
Magasin Fœtisch, Vevey

Demoiselle
instruite, ***désire échanger leçons*** d'italien et espagnol contre leçons d'anglais ou allemand et donne des heures. 1362
S'adr. sous chiffres P 1283 F à *Publicitas S. A., Fribourg.*

Dans bonne famille, à la campagne, **on demande**
comme volontaire
jeune fille honnête, désirant apprendre l'allemand. Elle aiderait un peu au ménage et au restaurant, ainsi qu'au jardin. Leçons d'allemand gratis. Vie de famille assurée. 1355
Ecrire sous J 21361 L à *Publicitas S. A., Lausanne.*

Le bureau des locations
(PYTHON-PAGE)
rue de Lausanne, 50
offre à louer, pour tout de suite, **appartements & villas** meublées, de 1, 2, 3, 4, 5 et 7 pièces ; 2 belles chambres à coucher et salon en plein soleil.

On demande pour tout de suite
une jeune fille
robuste et active, pour aider au ménage ainsi qu'au jardin et surveiller les enfants. Vie de famille. 1359
S'adresser à **Edouard Beyeler, Grandson.**

On demande pour tout de suite, pour l'étranger,
maître-ouvrier
ou personne au courant de l'extraction des sous-produits du lait.
Rep. **Coubeaux, Minusio** (Tessin). 1367

POUR
jeune ingénieur
Un bureau de Brevets d'Invention de la Suisse française, anciennement et honorablement connu à l'étranger comme en Suisse, **est à remettre** pour cause de santé. Occasion exceptionnelle ; conditions très avantageuses. 1324
Ecrire sous chiffres P 21281 C, à *Publicitas S. A., Berne.*

DENTIERS
Pour quelques jours seulement, je paierai les vieux dentiers hors d'usage, 1 fr. la dent.
S'adresser à E. DUBOIS, acheteur autorisé, rue Numa Droz, No 90, La Chaux-de-Fonds. 1307
Règlement p. retour du courrier.

A louer, à Gambach
pour le 25 juillet, **joli logement un peu mansardé,** *composé de 4 chambres et dépendances.* Confort moderne. Jardin ensoleillé.
S'adresser à **M. Devois,** *architecte.* 1364

Machine à écrire
en bon état, **à vendre d'occasion.** 1363
S'adresser sous P 432 B à *Publicitas S. A., Bulle.*

Petit atelier mécanique
à vendre pour cause de service militaire. Conviendrait le mieux pour personne pouvant exploiter sur place. Contrat à reprendre *et loyer bon marché.*
Facilité de payement.
S'adresser sous P 1146 F à *Publicitas S. A. Fribourg.*

AIGUISAGE
de lames de rasoirs
genre **Gillette,** sur machine américaine, Fr. 0.10 la pièce, contre remboursement.
J. Weiller-Paris,
à la Belle Jardinière,
Fribourg.

Sel de céleri
TESTON
vient d'arriver
SEUL DÉPOSITAIRE :
Droguerie LAPP

Aux Chaussures Modernes
S. A.
J. MARTY, gérant
Rue de Romont, 26 **FRIBOURG** *Téléphone 5.89*

Peu de temps seulement nous pouvons encore offrir :

	22-26	26-29	30-35
Bottines pour enfants, bouts fer	5.50		
Bottines pour enfants, empeignes	7. —		
Bottines pour filles et garçons, ferrées		9.50	11. —
» » » » » extra		11. —	12.50
» » » » non ferrées, bouts		10. —	11.50
» » » » Derby		11. —	12.50
» » » boxcalf		12.50	14.50
	36-39		
Bottines garçons, ferrées	16.50		
» » pour dimanche	15.50		
» » façon militaire	16.50		
» » Derby, boxcalf	18.50		
Napolitains pour garçons	15.50		

Chaussures imperméables en tout genre

	36-42
Bottines dames, ferrées	14. —
» » pour dimanche	14. —
» » forme américaine	16. —
» » en box	17.50
» » » » Derby	18. —
» » bouts vernis, élégants	19. —
	40-47
Napolitains, bonne qualité	17.50
Souliers militaires, ferrés	18.50
» » à soufflets	20. —
» » » » extra	23. —
Bottines lacets, pour dimanche	16. —
» Derby » » solides	18.50
» lacets, en box, soignés	20. —
» » » II semelles	23.50

Vu la pénurie de chaussures en perspective nous conseillons vivement à chacun de profiter largement de notre offre.